

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2A-2022-139

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **DRFIP /**

2A-2022-09-08-00002 - Délégation en matière d'ordonnancement  
secondaire (1 page)

Page 3

2A-2022-09-01-00018 - Délégation spéciale pour le Pôle ressources et  
maîtrise d'activité (2 pages)

Page 5

DRFIP

2A-2022-09-08-00002

08/09/2022

Délégation en matière d'ordonnancement  
secondaire

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction régionale des Finances publiques  
de Corse et du département de la Corse-du-Sud**  
2 avenue de la Grande Armée  
BP 410  
20191 AJACCIO cedex

AJACCIO, le 08 septembre 2022

**Décision de délégation en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice du pôle ressources et maîtrise d'activité de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de Corse du Sud,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant nomination de Mme Ludivine LEFEVRE, administratrice des finances publiques adjointe, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud à compter du 01 septembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2A-2022-09-08-00001 du 08 septembre 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Ludivine LEFEVRE, administratrice des finances publiques adjointe ;

**Décide :**

**Article 1** - En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 seront exercées par :

Mme Anne-Marie OLIVIERI-GARRUS, Inspectrice divisionnaire des finances publiques,

M. Philippe HERNANDEZ-LUCIANI, Inspecteur des finances publiques.

**Article 2** – Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 3** – La présente décision prend effet le 08 septembre 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Corse du Sud.

La responsable du pôle ressources et maîtrise d'activité

  
Ludivine LEFEVRE  
Administratrice des Finances publiques adjointe

DRFIP

2A-2022-09-01-00018

01/09/2022

Délégation spéciale pour le Pôle ressources et  
maîtrise d'activité



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CORSE  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD  
2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE  
BP 410  
20191 AJACCIO CEDEX

AJACCIO, LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

## **Décision de délégation spéciale de signature pour le pôle ressources et maîtrise d'activité**

L'administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle ressources et maîtrise d'activité de Corse et du département de Corse-du-Sud,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu le décret du Président de la République du 24 juin 2021 nommant Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu la lettre du ministre fixant la date d'installation de Mme Christine BESSOU-NICAISE au 7 juillet 2021 ;  
Vu l'arrêté du 23/04/2019 portant nomination de Mme Ludivine LEFEVRE, administratrice des finances publiques adjointe, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud à compter du 01/09/2019 ;

### **Décide :**

**Article 1** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle ressources et maîtrise d'activité et de ses services, avec faculté pour chacune d'elles d'agir séparément et sur leur seule signature, en l'absence ou empêchement de la directrice de pôle, est donnée à :

Mme Anne-Marie OLIVIERI-GARRUS, Inspectrice divisionnaire, adjointe à la directrice du pôle ressources et maîtrise d'activité ;

**Article 2** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### Gestion Ressources humaines

Mme Dominique CALZARONI, inspectrice des finances publiques, responsable du service.

Budget, Logistique et Immobilier

M. Philippe HERNANDEZ-LUCIANI, inspecteur des finances publiques, responsable du service.

Pour effectuer la saisie et la validation dans l'application Chorus formulaire, ainsi que les priorisations des crédits et affectations sur tranche fonctionnelle dans Chorus cœur :

M. Philippe HERNANDEZ-LUCIANI, inspecteur des finances publiques,

Mme Sophie TORRE, contrôleuse des finances publiques ;

M. Alban GIMENES, agent administratif des finances publiques.

Formation professionnelle - concours

Mme Pascale BERTRAND, contrôleuse principale des finances publiques.

Pour signer tous les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

**Article 3 :** La décision du 14 mars 2022 portant délégation spéciale de signature pour le pôle est abrogée.

**Article 4 :** La présente décision prend effet le 1er septembre 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

La responsable du pôle ressources et maîtrise d'activité



Ludivine LEFEVRE  
Administratrice des Finances publiques adjointe